

NOTE PRELIMINAIRE : **COVID 19 ET RELIGIONS** CENTRE INTERCANTONAL D'INFORMATION SUR LES CROYANCES (CIC)

Le Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC) est une fondation privée d'utilité publique, créée en 2002 avec pour mission initiale l'information, la prévention et la sensibilisation aux dérives et dysfonctionnements éventuels de groupes religieux et spirituels.

Depuis une vingtaine d'années, les questions en lien avec le religieux n'ont cessé de se multiplier et de croître en importance, à tel point que la cohésion sociale dépend aujourd'hui en partie des réponses qui peuvent leur être apportées. Le CIC est aujourd'hui spécialisé dans la recherche appliquée et la formation. Il a pour objectif de répondre aux enjeux soulevés par la diversité religieuse et culturelle en Suisse, mais aussi à une opinion de plus en plus sensible à celle-ci. Sous la forme d'un pôle de compétences, il répond aux défis de la cohésion sociale par une expertise neutre et scientifique.

Site : www.cic-info.ch

Références : Manéli Farahmand Dr., directrice du CIC / Mischa Piraud Dr., chargé de recherche au CIC

Date de réalisation : 19.03.2021

Dernière mise à jour

Table des matières

I. À propos des notions de « secte » et « dérive sectaire »	3
Notion de « secte ».....	4
Notion de « dérive sectaire ».....	4
II. Pandémie et religions	5
III. Développement de discours interprétatifs autour de la Covid-19 ...	6
IV. Vitalité religieuse et adaptations	7
V. Les préoccupations des populations qui s'adressent au CIC	8
VI. Réseau de centres d'information européen et canadien.....	9
VII. Rites funéraires et Covid-19	10
VIII. Rapport de la Miviludes.....	11

Le présent document est une note de travail concernant « l'évolution des dérives sectaires » durant la pandémie de Covid-19. Le sujet ayant fait l'objet d'un rapport de la Miviludes en France, rediscuté en Suisse et suscitant un débat public, le CIC apporte ses observations préliminaires.

Tout d'abord, les notions de secte et de dérives sectaires appellent à une clarification. De plus, si la pandémie a eu des effets indéniables sur les formes de vie et les pratiques, notamment religieuses et spirituelles, le CIC n'a, à ce jour, pas constaté d'augmentation exceptionnelle de demandes relatives à d'éventuels dérives ou dysfonctionnements de groupes religieux ou spirituels. Il va sans dire que cela ne veut pas dire qu'elles n'existent pas, mais que des enquêtes doivent être menées afin de produire des résultats fiables.

I. À PROPOS DES NOTIONS DE « SECTE » ET « DÉRIVE SECTAIRE »¹

Un détour par les notions de « secte » et « dérive sectaire » semble utile en avant-propos.

Aperçu historique

Les discussions sur la dangerosité de groupes religieux apparaissent dans les années 1970, d'abord dans les Églises traditionnelles, puis au sein des associations de défense de victimes, appelées aussi associations anti-sectes en raison de leur militantisme. Les groupes dits « dissidents » et les mouvements religieux nés après la Seconde Guerre mondiale sont jugés comme particulièrement problématiques. Le mot « secte » commence à se répandre à cette époque pour désigner ces groupes controversés. Les inquiétudes autour de ces mouvements se renforcent à la suite des drames du *Temple du Peuple* (1978), d'*Aum Shinrikyô* (1995), ou de l'*Ordre du temple solaire* (1994 à 1997) et incitent des instances gouvernementales à prendre position dans le débat.

En Suisse, plusieurs rapports d'experts sont publiés entre 1997 et 2000 recommandant d'adopter une politique éducative plutôt que répressive². En France, la *Commission d'enquête parlementaire sur les sectes* publie en 1997 une liste de 172 « sectes » qui sera particulièrement critiquée dans les milieux universitaires et juridiques en raison des accusations sans fondement qui y sont formulées et de son manque de rigueur scientifique. Quelques années plus tard, en 2005, le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin demandera d'éviter son utilisation soulignant notamment son absence de valeur

¹ Les éléments discutés dans ce point sont issus d'une fiche d'information du CIC, Brigitte Knobel, « Les délits et dysfonctionnements que peuvent rencontrer les groupes religieux. La situation en Suisse », Projet de fiche pédagogique à l'intention des Éditions AGORA (Lausanne), 2016.

² - Groupe Suisse de Travail de Criminologie (dir.), *Sectes et occultisme. Aspects criminologiques*, Verlag Rüegger, 1996.
- *Audit sur les dérives sectaires*, Rapport du groupe d'experts genevois au Département de Justice et Police et des Transports du canton de Genève, février 1997.

- *Le phénomène des "sectes" en Suisse : son importance pour l'administration publique et pour les institutions privées*, Rapport de travail à l'attention de la Commission de gestion du Conseil national du 20 février 1998.

- "Sectes" ou mouvements endoctrinant en Suisse - *La nécessité de l'action de l'État ou vers une politique fédérale en matière de "sectes"*, Réponse du Conseil fédéral (juin 2000) au rapport de la Commission de gestion du Conseil national du 1er juillet 1999.

- *La scientologie et les sectes en Suisse*, rapport de situation préparé à l'intention du Département fédéral de justice et police, décembre 2000.

juridique. Parallèlement, le terme « secte », jugé trop imprécis et discriminant, est remplacé par l'expression « dérive sectaire » qui devient la formule officielle en France et en Belgique. Cependant, l'expression « dérive sectaire », comme le terme « secte », recouvre des définitions floues et variées qui sont loin de faire consensus.

Notion de « secte »

En Suisse, il n'existe aucune liste officielle de « sectes ». Cette catégorie ne figure pas dans le droit suisse. En l'absence de catégories et critères objectifs, les autorités publiques n'ont jamais établi de classement de « bonnes » ou « mauvaises » religions. L'attention a donc été portée non pas sur les « sectes » comme catégorie distincte de la « religion », mais sur les « dérives », comprises comme des « actes » qui doivent être examinés indépendamment des croyances qui les sous-tendent.

Des dérives ou des dysfonctionnements peuvent survenir dans n'importe quel groupe religieux, quel que soit le courant auquel il appartient, sa taille ou son ancienneté. Tout groupe religieux peut dysfonctionner un jour ou l'autre.

Notion de « dérive sectaire »

Cette expression qualifie des actes répréhensibles par la loi commis au nom de croyances. Cette définition juridique a été proposée par François Bellanger, professeur de droit à l'Université de Genève, alors qu'il dirigeait en 1997 l'*Audit sur les dérives sectaires* commandé par le canton de Genève à la suite des drames de l'*Ordre du Temple Solaire*³. Elle souligne le fait que les délits, même s'ils sont commis au nom d'une croyance religieuse, sont des actes illicites qui doivent être jugés et condamnés.

Elle relève aussi le fait que les autorités publiques n'ont pas à juger les croyances, mais uniquement les actes. Bien que cette définition juridique de la « dérive sectaire » respecte la neutralité confessionnelle, l'adjectif « sectaire » renvoie quant à lui au mot « secte », un terme péjoratif et stigmatisant, qui n'a pas de définition juridique. Par ailleurs, elle tend à éluder les problèmes causés pour des motifs non religieux ainsi que les problèmes que peuvent rencontrer des groupes religieux reconnus, jamais qualifiés de « secte ».

REMARQUE

- *L'expression « dérive sectaire » n'a pas le même sens en France et en Belgique. Alors que F. Bellanger a choisi une définition juridique, la France et la Belgique ont privilégié une approche psychologique, définissant la dérive sectaire comme une « manipulation » ou une « emprise mentale » (cf. loi sur l'abus de faiblesse adoptée en 2001 en France et en 2011 en Belgique).*

L'expression « dérive religieuse », plus rarement utilisée que « dérive sectaire », met l'accent sur le fait que des problèmes peuvent survenir dans tous les groupes religieux et rend inutile la distinction

³ *Audit sur les dérives sectaires*, Rapport du groupe d'experts genevois au Département de Justice et Police et des Transports du canton de Genève, février 1997, p. 22 ; François Bellanger (ed.), *L'Etat face aux dérives sectaires*, actes du colloque du 25 novembre 1999, Helbing et Lichtenhahn, Faculté de Droit de Genève, 2000, p. 35.

religion/secte. Elle laisse cependant penser que les groupes religieux dysfonctionnent uniquement pour des motifs religieux ou doctrinaux, éludant les problèmes causés pour d'autres raisons.

Le CIC est prudent avec ces notions, et favorise des expressions telles que « nouveaux mouvements religieux » (NMRs) qui a été intégrée au langage sociologique pour éviter les connotations normatives et négatives de la notion de « secte ».

Le CIC a répertorié différents types de délits et de dérives :

- 1- **Les situations répréhensibles par la loi** : ex. l'exercice illégal de la médecine, les abus sexuels, la maltraitance, l'escroquerie. Ce type de dérive est heureusement rare en Suisse.
- 2- **Les situations problématiques, mais pas illégales** : ex. le manque de transparence, des statuts mal appliqués, des conflits mal gérés, le rejet de la diversité religieuse, l'isolement du groupe, etc. Ces dysfonctionnements institutionnels sont moins graves que les dérives pénales, mais plus fréquents.
- 3- **Les situations dérangeantes** pour les personnes extérieures au mouvement religieux, mais « normales » pour les pratiquant-es : ex. les rites initiatiques, les jeûnes, l'investissement religieux, le port de signes religieux, l'adoption d'un régime alimentaire, etc. Ces situations d'incompréhension mutuelle ou de malentendus, souvent sources de polémiques, sont fréquentes dans une société sécularisée et multiculturelle.

Chaque situation appelle une réponse différente.

Comme outil de prévention, le CIC utilise les indicateurs réunis et commentés par des juristes genevois dans un ouvrage intitulé *Vos droits face aux dérives sectaires* (Genève, 2001)⁴.

II. PANDEMIE ET RELIGIONS

Le CIC dégage différentes tendances, dans le cadre de son guichet d'information public (demandes qui lui sont adressées quotidiennement), mais il faudrait évidemment plus de recul, de données et de recherches.

Ces échanges avec le public sont importants pour détecter des problématiques jusqu'alors inconnues. Le CIC représente le lieu permettant de repérer des « signaux faibles », c'est-à-dire des informations n'ayant pas encore atteint la presse, les chercheurs-ses et les politiques.

Dans le contexte de la pandémie, CIC a été attentif à quatre aspects :

- 1- Au développement de discours interprétatifs, en ligne, autour de la Covid-19 au sein de différents milieux religieux et spirituels en Suisse ;

⁴ François Bellanger, Marc Fabrice Montini, Emmanuelle Pasquier, *Vos droits face aux dérives sectaires*, Éditions du Tricorne, Genève, 2001. **Ces critères sont les suivants** : structure très hiérarchisée avec des dirigeants non élus par les membres ; exigences financières exorbitantes ; travail bénévole ; structures financières opaques ; rupture entre le groupe et le monde extérieur (famille et amis) ; utilisation d'un langage particulier réservé aux membres ; élitisme : le groupe se sent supérieur au reste de la population ; informations floues sur la durée, le coût et les contraintes de la formation requise ; condamnation ferme de notre société et de ses valeurs sans que l'adepte puisse critiquer cette condamnation ; méthodes de guérison miraculeuse ; temps important consacré au groupe ou à ses dirigeants ; vie en communauté ; contraintes physiques ou psychiques ; autocritique publique et délation ; discipline stricte ; difficulté à quitter le groupe.

- 2- À la vitalité ou créativité religieuse et aux types d'adaptations mises en œuvre par les communautés religieuses face aux mesures sanitaires ;
- 3- Aux préoccupations des populations qui s'adressent au CIC ;
- 4- Au développement de discours de types complotistes, s'inspirant notamment de thèses propres à la constellation QAnon, une mouvance aux frontières floues en provenance des USA.

III. DEVELOPPEMENT DE DISCOURS INTERPRETATIFS AUTOUR DE LA COVID-19 AU SEIN DE MILIEUX RELIGIEUX ET SPIRITUELS EN SUISSE

Le CIC a observé une forte diffusion de pratiques alternatives, de type holistique, en ligne, depuis le début de la pandémie, telles que différentes formes de yoga moderne, méditations, disciplines basées sur le mouvement, exercices respiratoires, notamment sur Instagram, Youtube et Facebook.

Les spiritualités alternatives, notamment New Age, holistiques, néo-païennes et néo-chamaniques, formulent des interprétations diverses du virus. Une analyse de ces discours en ligne (blog et réseaux sociaux) permet d'observer plusieurs tendances :

- Certains le voient comme un message ou un signal de la nature pour initier des changements notamment en termes de modes de vie, de modes de consommation et de rapport au monde vivant. Chez des néo-chamanes, une vision éco-spirituelle du virus est défendue. Cette crise est perçue comme une opportunité de ne plus « exploiter la Terre-Mère de manière abusive »⁵ et d'abandonner notamment les combustibles fossiles. Un système de correspondance symbolique est établi, où l'humanité est perçue comme « un énorme coronavirus pour la planète, puisqu'elle bouche toutes ses voies respiratoires ». On observe des métaphores telles que réapprendre à « respirer la vie » ou « s'ouvrir à la vie à pleins poumons ». Les individus sont vus comme « s'asphyxiant eux-mêmes en maltraitant la Terre ».
- On observe aussi une critique des technologies robotiques, de la 5G, de la virtualisation des liens, de la « déshumanisation » du monde, avec un discours considérant le virus comme sa conséquence.
- Certains proposent des « pratiques de prévention » qui se veulent « complémentaires » à la médecine conventionnelle, telles que des formes de méditations, des compléments alimentaires, des répétitions de « mantras », la pratique de la « pensée positive », la pratique de « l'acceptation », des pratiques destinées à « renforcer le système immunitaire ».
- Parmi la tendance complotiste au sein des nouvelles spiritualités (une tendance minoritaire), certains perçoivent le virus comme un prétexte justifiant des formes d'autorités médicales qu'ils contestent.

⁵ Les passages entre les guillemets sont des expressions ou des notions utilisées par ces milieux.

Selon une statistique de l'OFS⁶, 19% des Suisses pratiquaient régulièrement une « technique basée sur le mouvement ou la respiration comme le yoga, le Tai-chi ou le Qigong ». 22% des personnes utilisent des objets dans le but de trouver la « chance, la protection ou la guérison ». Ces spiritualités sont en augmentation depuis déjà deux décennies. En 2011, 9% de la population suisse, dont une majorité de femmes, adopte des pratiques dites plus « spirituelles » que religieuses en Suisse⁷. En 2015, ce chiffre augmente à 13.4 %, enregistrant ainsi une forte croissance sur quelques années⁸. Ce phénomène de spiritualité dites « à la carte » n'est donc pas nouveau, le religieux ne décline pas, mais se déplace dans la modernité, accompagné de processus d'individualisation et de subjectivisation, l'accent est mis sur le ressenti intérieur, la quête d'authenticité, l'expérience intime, le retour à la nature et au corps⁹. **Ce pourcentage serait-il revu à la hausse aujourd'hui en période de crise sanitaire ?** Cette question est restée ouverte à ce jour.

Nous avons également observé une diffusion de thèses complotistes sur les réseaux sociaux notamment. La pandémie et les mesures sanitaires ont effectivement suscité des interprétations niant l'importance sanitaire ou considérant celle-ci comme le résultat d'un complot. Dans ce champ, on observe des discours de méfiance vis-à-vis de la médecine officielle, voyant dans la Covid-19 un prétexte pour surveiller la population ou l'obliger à se vacciner.

Dans le champ des complotismes, le CIC a observé la diffusion en ligne des thèses QAnon qui ont été relayées par des sphères qui dépassent son milieu d'émergence. En effet, ces thèses voyant Donald Trump comme un sauveur, pourfendeur d'un complot « pédo-sataniste », étaient défendues dans des milieux de droite radicale et ont vu s'étendre leur horizon de réception en Suisse, notamment à certains influenceur-ses d'inspiration New Age ou néo-chamanique. Le CIC travaille actuellement à une analyse de cette conjonction qui semble, à priori, un phénomène minoritaire.

IV. VITALITE RELIGIEUSE ET ADAPTATIONS

Nous avons suivi de près les adaptations proposées par les différentes institutions religieuses, qui ont dû repenser leurs services et leurs rites hors des rassemblements dans leurs lieux de culte respectifs. Parmi ces adaptations, on observe des cérémonies religieuses diffusées sur internet, des *hotlines* téléphoniques pour rester à l'écoute des besoins des communautés ou différentes adaptations pour conserver le lien avec les fidèles/membres/adeptes/initié-es. On observe aussi une augmentation de la présence des communautés religieuses et spirituelles sur les réseaux sociaux. Il ne s'agit pas nécessairement d'une volonté de prosélytisme, mais on peut y voir un moyen de pallier le fait que les rassemblements sont interdits.

⁶ « Enquête sur la langue, la religion et la culture », OFS, 2014, <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/langues-religions.assetdetail.350458.html>

⁷ Jörg Stolz, Judith Könemann (dirs.), *La religiosité des chrétiens en Suisse et l'importance des églises dans la société actuelle. Résultats d'une sélection de projets du Programme national de recherche 58 Collectivités religieuses, État et société, Cahier thématique IV*, 2011, pp. 8-9.

URL : http://www.nfp58.ch/files/downloads/NFP58_Themenheft04_FR.pdf.

⁸ Jörg Stolz, Mallory Schneuwly-Purdie, « Quatre profils de l'(in)croyance », in Jörg Stolz, Judith Könemann, Mallory Schneuwly-Purdie, Thomas Englberger, Michael Krußgeller (dirs.), *Religion et spiritualité à l'ère de l'ego*, Labor et Fides, Genève, 2015, p. 75-89.

⁹ Paul Heelas, Linda Woodhead, *The Spiritual Revolution. Why Religion is giving way to Spirituality*, Blackwell, Oxford, 2005.

Le CIC a partagé sur ses réseaux sociaux deux fois par semaine une revue de presse sur l'impact de l'épidémie sur les milieux religieux et spirituels dans le monde, en soulignant notamment la créativité religieuse et la diversité de l'accueil des restrictions sanitaires par les communautés. Si la majorité d'entre elles s'est rapidement conformée aux mesures de sécurité et fermé les lieux de culte, pour d'autres le renoncement à leur rassemblement a été plus difficile. Cela s'est vu par exemple chez les juifs hassidiques (Canada) et certains chrétiens orthodoxes des pays de l'Est.

Des universitaires s'intéressent actuellement à un possible « pic de religiosité dans le monde » en conséquence de la pandémie¹⁰. Si certain-es observent une tendance d'augmentation de la religiosité lors d'événements ou drames majeurs imprévisibles, celle-ci concernerait d'abord les individus déjà pratiquants plutôt que des non-croyant-es qui se tourneraient soudainement vers une réponse religieuse ou spirituelle. D'autres, pour qui ce reflux du religieux est beaucoup moins clair, voient au contraire de possibles crises dans certaines communautés, à l'instar d'autres secteurs économiques et sociaux. Les facteurs et critères pour évaluer « la religiosité » sur une échelle globale sont cependant très complexes pour tirer des affirmations claires, aussi il est probable d'assister à de grandes différences suivant les régions en termes de « recrudescence » religieuse et spirituelle. Si nous assistons à un besoin de rassemblement communautaire et religieux en cette période particulière, rien n'est moins sûr qu'il dure après la crise, selon les recherches de la sociologue Lori Beaman (Université d'Ottawa).

REMARQUE

- *Vitalité et/ou créativité religieuse n'est pas automatiquement synonyme de « dérives sectaires » et de « dangerosité ».*

V. LES PREOCCUPATIONS DES POPULATIONS QUI S'ADRESSENT AU CIC

À ce stade, le bilan des demandes adressées aux CIC indique que l'activité du CIC **est restée stable** durant ces derniers mois. Nous n'avons pas reçu davantage de requêtes en 2020 qu'en 2019. Nous n'avons pas constaté une augmentation exceptionnelle des demandes ou d'inquiétudes liées à d'éventuelles dérives directement articulées à la pandémie, comparativement aux autres années.

Nous n'avons par exemple pas reçu plus de demandes inquiètes au sujet d'éventuels discours apocalyptiques, survivalistes ou millénaristes liés au contexte particulier de la crise sanitaire, contrairement à ce qui a été observé dans les milieux télévangélistes aux USA¹¹. À ce sujet, nous avons reçu jusqu'à ce jour qu'une seule demande.

Néanmoins, plusieurs personnes ont manifesté leur étonnement après avoir reçu des lettres manuscrites adressées individuellement de la part des Témoins de Jéhovah. Comme le dit aussi Jean-François Mayer, directeur de l'institut Religioscope, nous sommes face à un changement de

¹⁰ Birdsall J., Director, *Cambridge Initiative on Religion & International Studies, Centre for Geopolitics*
<https://centreforgeopolitics.org/will-covid-19-make-people-more-religious/>.

¹¹ Émergence d'interprétations apocalyptiques dans certains milieux télévangélistes où la Covid-19 est associée à une « punition divine », dont il faudrait se repentir et cela de différentes manières ; par la prière, le jeûne, des dons ou autres. Voir notamment les propos conservateurs du pasteur pentecôtiste Perry Stone considérant le coronavirus comme une conséquence de la légalisation de l'avortement ou du mariage homosexuel : https://www.youtube.com/watch?v=O6SVVS0_ZIA ou encore <https://www.youtube.com/watch?v=W3OnHF5rRB4>.

méthodes liés aux mesures Covid-19¹². On peut voir ce fait comme une adaptation aux mesures sanitaires (il n'est plus possible d'utiliser la méthode du porte-à-porte). Les personnes qui ont contacté le CIC s'interrogent sur ce genre de pratique. Des personnes ont contacté le CIC après avoir reçu des dépliants avec des messages tels que "Dieu prend ta peur", ou des flyers présentant le virus comme le "mal en l'individu" ou symbolisant le "péché". Certaines communautés saisissent ce contexte de crise pour proposer leurs ressources : des systèmes de sens, des services, des voies d'interprétation symbolique, ou des voies de salut.

Depuis quelques mois, le CIC reçoit des demandes sur des discours de types complotistes. Nous avons reçu par exemple des demandes de la part de familles et de personnes inquiètes pour des proches ou des connaissances qui adhèrent aux théories de QAnon. Dans ce cas, nous proposons notre dossier d'information sur le phénomène QAnon et des recommandations permettant de maintenir la communication, le lien et le dialogue avec les personnes qui adhèrent à ces thèses. Nous avons reçu par ex. un témoignage d'une personne inquiète pour un proche adoptant des théories du complot proche de la mouvance QAnon, et qui depuis la pandémie se retrouve sans travail et passe la majorité de son temps sur internet.

Ces recommandations sont disponibles sur notre site : <https://www.cic-info.ch/recommandations/>

VI. RÉSEAU DE CENTRES D'INFORMATION EUROPEEN ET CANADIEN

Grâce à notre réseau de centres d'information européen et canadien, le CIAOSN (Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles, Bruxelles) et Info-Secte (Montréal) - deux institutions également attentives aux tendances complotistes -, le CIC peut anticiper certains faits et tendances, et s'attendre à une recrudescence des demandes au sujet de la constellation QAnon et des discours complotistes en général en Suisse.

Le **CIAOSN** (Bruxelles) a produit une fiche d'information destinée aux autorités publiques, dans laquelle deux interrogations principales sont formulées :

1. QAnon serait-il une nouvelle forme de religiosité ou spiritualité née à partir des réseaux sociaux ?
2. Les caractéristiques composant l'organisation QAnon produisent-elles des dérives, en ce y compris la capacité d'inspirer le recours à la violence à l'encontre de l'individu et/ou de la société ?

Mesurées selon une grille d'indicateurs, les principales caractéristiques identifiées sont notamment :

- Une constellation d'organisations autonomes locales virtuelles connectées entre elles par un socle minimal idéologique ;
- Un socle minimal idéologique complété par une autoproduction idéologique locale (inculturation), créant de ce fait une plateforme virtuelle hautement adaptative à d'autres formes de croyances ;
- Une apparente absence de leadership centralisé suggérant la réalisation d'actions autonomes de la part de chaque individu ou groupe d'individus.

¹² Voir l'article paru dans Protestinfo, le 9 juin 2020, <https://www.protestinfo.ch/societe/2020/06/la-pandemie-fait-craindre-des-derives-sectaires-coronavirus-ch-spiritualite-sectes>.

Depuis plusieurs mois, **Info-Secte** (Montréal) a vu une augmentation de demandes provenant de familles proches de personnes adhérant aux théories du complot. Info-Secte reçoit en moyenne trois demandes par semaines à ce sujet. Plusieurs situations ont conduit à des ruptures de lien. Info-Secte relève l'importance de ne pas condamner, stigmatiser ou juger ces personnes, et souligne le potentiel de violence de QAnon. Ce centre formule des recommandations.

Les thèses QAnon ont effectivement justifié, voire motivé, des actes violents et criminels à travers le monde (principalement aux USA). Si à ce jour de tels actes violents n'ont pas été signalés en Suisse (à notre connaissance), ces théories qui se situent à la croisée du politique et du religieux peuvent avoir des effets sociaux tels que des risques de ruptures des liens et d'isolement.

Le CIC est attentif à l'évolution de la mouvance QAnon en Suisse. Il rappelle cependant que les campagnes menées contre des groupes religieux peuvent parfois conduire à des formes de violence, à des replis identitaires et à l'isolement, entraînant une perte d'estime ou un sentiment d'impuissance.

Dans le champ des complotismes, le CIC a observé un autre phénomène, à ce jour minoritaire : certains influenceur-ses proches des milieux de la mode et de la santé holistique (développement personnel, psycho-philo-spiritualités, néo-chamanisme, yoga) adoptent des discours complotistes en Suisse, notamment autour de la gestion politique de la Covid-19 et des mesures sanitaires. Dans ce cadre, plusieurs personnalités suisses jusque-là inconnues ou peu connues du public utilisent les réseaux sociaux pour faire part de leurs doutes quant à l'épidémie et sa gestion politique.

Le CIC observe des convergences d'intérêt entre les militants anti-mesures Covid-19 (anti-masque, et anti-« Big-Pharma ») et les milieux complotistes. Ces deux milieux peuvent être fréquentés indépendamment. Mais il est possible de retrouver les mêmes personnes aux mêmes lieux de sociabilité (notamment des manifestations publiques), et autour de causes communes. Ce phénomène de convergences d'intérêt semble à ce jour minoritaire.

VII. RITES FUNÉRAIRES ET COVID-19

Comme mentionné, l'activité du CIC est restée stable durant ces derniers mois. Les questions récurrentes concernaient surtout des informations pratiques liées à l'impact des mesures sur les cultes et leur reprise en Suisse romande. Nous avons cependant reçu des demandes importantes concernant les rites funéraires, notamment de la part du canton du Tessin. À la demande du canton du Tessin, confronté à la difficile gestion de nombreuses morts en raison de la Covid-19, le CIC a réalisé un rapport sur la position des traditions religieuses sur les rites funéraires et le traitement des corps.

Nous avons également proposé au canton de Genève un guide pratique sur les adaptations des rites funéraires tenant compte des arrêtés du Conseil d'État et des dispositions du service des pompes funèbres, cimetières et crématoire de la Ville de Genève. Ce guide a été distribué aux communes. Voici l'exemple de guide pratique pour le canton de Genève : [Rites funéraires et traitements des corps dans le contexte de Covid-19¹³](#).

¹³ Voir, <https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn%3Aaaid%3Ausc%3Ausc%3Acfbbe93f-3734-4112-84df-0658c1887501>

Ces rapports apportent une aide scientifique et pratique destinée aux autorités cantonales et communales dans le but d'élaborer une politique d'urgence de la gestion des corps défunts, qui pondère à la fois les restrictions sanitaires et les pratiques religieuses liées à la mort.

VIII. RAPPORT DE LA MIVILUDES

En France, la Miviludes a constaté une recrudescence des activités sectaires, sur internet, est-ce également le cas en Suisse ? Si ce n'est pas le cas, comment l'expliquez-vous ?

La Miviludes et ses partenaires observent une augmentation des signalements dans les 5 dernières années, mais ce sont désormais les domaines de la santé et du bien-être d'où proviennent la majorité des cas. Le rapport note cette même tendance au sein de la crise sanitaire, en mettant en avant un lien entre des pratiques thérapeutiques et des théories du complot (1). Il relève un regain des activités des groupes post-apocalyptiques (2), ainsi que la profusion de discours complotistes via internet et les réseaux sociaux (3).

Si ce rapport soulève des questions importantes, il ne faut pas perdre de vue, néanmoins, que ce rapport constitue un résumé synthétique. Il ne s'agit pas d'un rapport analytique. De plus, plusieurs implicites traversent le rapport : toute pratique médicale alternative constituerait un potentiel danger ; toute forme spirituelle alternative ou émergente mènerait directement à des dérives sectaires.

Le rapport en question est de fait un résumé, il mentionne un certain nombre de notes internes auxquelles nous n'avons à ce jour pas eu accès. Pour des raisons de confidentialités, nous n'avons pas connaissance des données précises, mais nous n'avons pas non plus de précisions quant aux cadres théoriques et aux moyens méthodologiques suivis.

Le manque de données disponibles ne veut évidemment pas dire que ces tendances ne sont pas réelles, mais plutôt que des recherches sérieuses doivent être menées. Le report massif des activités vers des moyens numériques depuis le début de la pandémie a des effets non négligeables et ambigus : il rend visibles et disponibles des phénomènes jusque-là moins perceptibles, autant qu'il noie l'information dans des masses complexes à analyser.

Le CIC n'a pas les mêmes approches ni la même mission que la Miviludes et de ce fait, n'a pas les mêmes objets de recherche ou les mêmes types d'analyse. Dans le respect de la liberté de croyance garantie par la Constitution fédérale (article 15), le CIC a développé une approche adaptée à son domaine de travail et à sa mission.

Notre Fondation s'appuie sur des principes lui permettant d'assurer un maximum d'impartialité et de neutralité, avec des méthodes d'observation et de recherche empirique issues des sciences sociales et humaines.